



Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Distr. générale
10 mai 2009
Français
Original : anglais

New York

24-26 juin 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux, y compris la mise
en place de la grande commission**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions qui figurent dans la présente note sont fondées sur la résolution et les décisions suivantes de l'Assemblée générale :

a) Résolution 63/277, intitulée « Organisation d'une conférence des Nations Unies au plus haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement »;

b) Décision 63/555, intitulée « Organisation des travaux de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et arrangements y relatifs (New York, 1^{er}-3 juin 2009) »;

c) Décision 63/556 sur le changement des dates prévues pour la Conférence.

I. Élection du Bureau

2. L'article 6 du règlement intérieur provisoire (voir A/CONF.214/2) prévoit que la Conférence élit parmi les représentants des États Membres participants les membres du Bureau ci-après : un président, 26 vice-présidents, un rapporteur général et le président de la grande commission qui serait créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. L'article 11 stipule que le Bureau est constitué par le Président, les Vice-Présidents, le Rapporteur général de la Conférence et le Président de la grande commission qui serait créée en application de l'article 46. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

* A/CONF.214/1.



3. Dans sa résolution 63/277, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence serait présidée par le Président de l'Assemblée générale. Par sa décision 63/555, l'Assemblée générale a décidé d'adopter l'organisation des travaux de la Conférence et les arrangements y relatifs tels qu'ils figurent dans la note du Secrétariat sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence (A/63/825) dans laquelle il était proposé que la composition du Bureau soit fondée sur celle du Bureau de l'Assemblée à sa soixante-troisième session, qui était composé du Président (Nicaragua), de 21 Vice-Présidents (Afghanistan, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Îles Salomon, Jamaïque, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Namibie, Niger, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Togo) et des Présidents des six grandes commissions (Argentine, Honduras, Hongrie, Iraq, Nigéria et Pays-Bas).

II. Adoption du Règlement

4. La Conférence sera saisie, pour adoption, du règlement intérieur provisoire (A/CONF.214/2), conformément à la recommandation formulée dans la décision 63/555 de l'Assemblée générale.

III. Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.214/1), conformément à la recommandation formulée dans la décision 63/555 de l'Assemblée générale.

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

6. La Conférence aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 24 au 26 juin 2009.

B. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

7. Conformément à la décision 63/555 de l'Assemblée générale, il est proposé que la Conférence comporte six séances plénières et quatre tables rondes interactives. Il est également proposé que les questions faisant l'objet des points 1 à 8 a), 10 et 11 de l'ordre du jour provisoire soient examinées en plénière et que la question faisant l'objet du point 8 b) soit renvoyée à la grande commission qui serait constituée en application de l'article 46 du règlement intérieur. Les débats consacrés au texte final de la Conférence, au titre du point 8 b), auront lieu à la grande commission tandis que le débat général, au titre du point 8 a), aura lieu en plénière. Les quatre tables rondes au titre du point 9 a) à d) auront lieu en parallèle avec les séances plénières et les séances de la grande commission.

C. Séances plénières

8. Il est proposé de tenir deux séances plénières par jour, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Toutes les séances plénières se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale. À ces séances, les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres et les chefs de délégation participant à la Conférence pourront faire des déclarations officielles, étant entendu que la règle de la préséance sera appliquée strictement. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours de l'échange de vues général. La liste des orateurs sera publiée dans le *Journal des Nations Unies*.

9. La séance plénière du mercredi 24 juin au matin débutera par un discours du Secrétaire général marquant l'ouverture officielle de la Conférence, suivi par l'élection du Président. Des déclarations liminaires seront faites par le Président de la Conférence et le Secrétaire général. Toutes les questions d'organisation et de procédure seront également traitées par la Conférence à sa séance d'ouverture : l'adoption du règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection des membres du Bureau autres que le Président, la création de la grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions relatives à l'établissement du rapport de la Conférence.

10. Il est prévu que la séance plénière de clôture, l'après-midi du vendredi 26 juin, se termine par l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

D. Grande commission

11. Il est proposé que la grande commission se réunisse du mercredi après-midi, 24 juin, au vendredi matin, 26 juin, si nécessaire. La grande commission sera chargée d'arrêter le document final de la Conférence.

12. Le Président de la grande commission sera élu par la Conférence conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement provisoire. Conformément aux dispositions de l'article 50, la grande commission élira les membres de son propre bureau. Il est recommandé de parvenir à un accord concernant la liste des candidats pour le Bureau de la grande commission avant l'ouverture de la Conférence, de manière à permettre leur élection par acclamation sans avoir à recourir au vote au scrutin secret. À cette fin, le Président de l'Assemblée générale souhaitera peut-être proposer la candidature des deux facilitateurs, désignés pour préparer la Conférence d'un point de vue technique, pour assumer les fonctions de coprésidents, sous réserve de l'approbation de la Conférence.

E. Tables rondes

13. Il est proposé que les quatre tables rondes interactives aient lieu le mercredi 24 juin, de 15 heures à 18 heures, et le vendredi 26 juin, de 10 heures à 13 heures.

14. En application de la résolution 63/277 de l'Assemblée générale, il est proposé que les tables rondes soient placées sous le thème « Examen de la crise financière et

économique mondiale de plus en plus grave, de son incidence sur le développement et des moyens de la surmonter » et qu'on y aborde comme suit les principales questions dont la Conférence est saisie :

a) Table ronde 1 : Incidences actuelles et futures de la crise, notamment sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Table ronde 2 : Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement;

c) Table ronde 3 : Rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture;

d) Table ronde 4 : Apport des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'action menée pour faire face à la crise.

15. Chaque table ronde aura deux présidents qui seront choisis par le Président de la Conférence parmi les chefs d'État ou de gouvernement et ministres participant à la Conférence, dont ceux qui auront été retenus par les groupes régionaux. Il y aura donc, au total, huit coprésidents répartis de la manière suivante : quatre de pays en développement et quatre de pays développés ou en transition. Des personnalités de premier plan issues de partenaires institutionnels pertinents seront invitées à animer ces tables rondes ou à y participer.

16. Seront admis à participer à chaque table ronde des représentants de tous les États Membres, 21 représentants des observateurs, organismes des Nations Unies compétents et parties prenantes institutionnelles accréditées, 5 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 5 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription.

17. Chaque table ronde commencera par une délibération, organisée par le Bureau du Président de l'Assemblée générale avec l'appui du Secrétariat, qui comprendra trois ou quatre intervenants de haut niveau et l'animateur. Cette délibération sera suivie d'un débat auquel participeront les États Membres et d'autres parties prenantes intéressées. Il ne sera pas établi de liste des orateurs. La durée de chaque intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

F. Calendrier des travaux

18. Le projet de calendrier des travaux de la Conférence figure à l'annexe de la présente note. Des mises à jour seront publiées dans le *Journal des Nations Unies* et affichées sur le site Web de la Conférence (<http://www.un.org/ga/econcrissummit>).

G. Organisation des séances

19. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir simultanément deux séances le matin et deux séances l'après-midi bénéficiant de services

d'interprétation, qu'il s'agisse de séances de comités, de tables rondes, de groupes de travail ou de consultations officieuses. Des services d'interprétation ne pourront être fournis aux réunions de groupes régionaux que si ces réunions ont lieu à la place des réunions officiellement prévues ou si des installations et services de conférence sont disponibles.

20. Conformément à l'article 48 du règlement provisoire, la Conférence peut créer, outre la grande commission, les commissions et groupes de travail qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Chaque commission peut créer des sous-commissions et des groupes de travail.

V. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

21. L'article 3 du règlement intérieur provisoire prévoit que les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers sont communiqués au Secrétaire général, si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence. Les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, soit, dans le cas de la Communauté européenne, du Président de la Commission européenne.

22. L'article 4 du règlement provisoire prévoit qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session qui comprenait les États Membres suivants : Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis. La Commission examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

VI. Participants

A. États Membres et observateurs

23. La Conférence, y compris les séances plénières ou officieuses, sera ouverte à tous les États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateur aux séances et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, conformément au règlement de la Conférence.

24. En application de l'article 1 du règlement provisoire, la délégation de chaque État participant à la Conférence et celle de la Communauté européenne est composée d'un chef de délégation et des autres représentants, suppléants et conseillers nécessaires. La liste complète des délégations sera transmise au Service du protocole et de la liaison de New York.

B. Parties prenantes institutionnelles

25. D'autres organisations intergouvernementales accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha, ainsi que les organismes des Nations Unies compétents pourront prendre part aux délibérations de la Conférence, le cas échéant, conformément au règlement de la Conférence. La liste des accréditations est ouverte au Service du protocole et de la liaison de New York.

C. Société civile et entreprises

26. Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé sont invitées à participer aux délibérations de la Conférence, le cas échéant, conformément au règlement intérieur de cette dernière. Le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de New York recevra les demandes d'accréditation de : a) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; b) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha.

VII. Secrétariat

27. Les articles 14 à 16 du règlement provisoire définissent les responsabilités du secrétariat de la Conférence.

VIII. Documentation

28. La documentation officielle de la Conférence comprendra des documents publiés avant, pendant et après les travaux de la Conférence.

A. Documentation précédant la session

29. Les documents précédant la session seront notamment les suivants :
- a) Ordre du jour provisoire (A/CONF.214/1);
 - b) Règlement intérieur provisoire (A/CONF.214/2);
 - c) Note du Président de l'Assemblée générale transmettant le projet de document final de la Conférence (A/CONF.214/3);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/CONF.214/4);
 - e) Note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure (A/CONF.214/5);
 - f) Informations à l'intention des participants (A/CONF.214/INF/1).

B. Documentation de session

30. Les documents de session seront notamment les suivants :
- a) Procès-verbaux officiels des séances plénières (A/CONF.214/PV.1 à 6);
 - b) Projet de rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.214/6);
 - c) Note du Secrétariat transmettant les comptes rendus des débats en tables rondes (A/CONF.214/7 et additifs) :
 - i) Compte rendu de la table ronde 1 (A/CONF.214/7/Add.1);
 - ii) Compte rendu de la table ronde 2 (A/CONF.214/7/Add.2);
 - iii) Compte rendu de la table ronde 3 (A/CONF.214/7/Add.3);
 - iv) Compte rendu de la table ronde 4 (A/CONF.214/7/Add.4);
 - d) Projet de rapport de la Conférence (A/CONF.214/8);
 - e) Projet de résolution sur les résultats de la Conférence (A/CONF.214/L.1);
 - f) Liste provisoire des délégations à la Conférence (A/CONF.214/INF/2).

C. Documentation d'après session

31. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu de ses débats et un bilan des travaux de la Conférence et des décisions prises en plénière.

32. Dans sa résolution 63/277, l'Assemblée générale a notamment prévu que la Conférence adopterait un document final concis qui serait convenu par les États Membres et qu'elle donnerait aussi lieu à des synthèses des tables rondes, qui seraient incorporées au rapport final de la Conférence.

D. Apports de toutes les parties prenantes

33. Les informations générales sur la Conférence, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, seront affichées sur le site Web de la Conférence.

IX. Manifestations spéciales

34. Des États Membres, des organismes des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organiseront à l'intention des participants à la Conférence des manifestations spéciales, notamment des séances d'information, des séminaires, des ateliers et des débats sur des questions relatives au thème de la Conférence. Le calendrier de ces manifestations sera publié dans le *Journal des Nations Unies* et affiché sur le site Web de la Conférence.

X. Couverture médiatique

35. Le Département de l'information préparera un dossier d'information à l'intention des journalistes qui couvriront la Conférence. En outre, les documents relatifs à la Conférence ainsi que les communiqués de presse sur les séances plénières, tables rondes et autres manifestations seront disponibles dans la zone réservée aux médias. Ils pourront également être consultés électroniquement sur le site Web de la Conférence.

36. Les séances plénières, les tables rondes ainsi que les conférences de presse seront diffusées en direct dans la zone réservée aux médias. Un programme spécial de réunions d'information et de conférences de presse sera annoncé.

Annexe

Projet de calendrier de travaux de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Date/heure

Point de l'ordre du jour/Programme

Mercredi 24 juin

Séance plénière d'ouverture

| | | |
|---------------------|------|--|
| 10 heures-13 heures | 1 | Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies |
| | 2 | Élection du Président |
| | 1 | Déclarations liminaires du Président de la Conférence et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies |
| | 3 | Adoption du Règlement |
| | 4 | Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation |
| | 5 | Élection des membres du Bureau autres que le Président |
| | 6 | Organisation des travaux, y compris la mise en place de la grande commission |
| | 7 a) | Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs |
| | 8 a) | Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation |

Séance plénière

| | | |
|---------------------|------|--|
| 15 heures-18 heures | 8 a) | Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation |
|---------------------|------|--|

Grande commission^a

| | | |
|---------------------|------|---|
| 15 heures-18 heures | 8 b) | Examen du projet de document final de la Conférence |
|---------------------|------|---|

^a Au besoin+-, sous réserve des dispositions du paragraphe 19 dans le corps de la note ci-dessus.

Tables rondes

- 15 heures-18 heures 9 a) Table ronde 1 (Incidences actuelles et futures de la crise, notamment sur l'emploi, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement)

Jeudi 25 juin**Séance plénière**

- 10 heures-13 heures 8 a) Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation

Grande commission^a

- 10 heures-13 heures 8 b) Examen du projet de document final de la Conférence

Tables rondes

- 10 heures-13 heures 9 b) Table ronde 2 (Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement)

Séance plénière

- 15 heures-18 heures 8 a) Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation

Grande commission^a

- 15 heures-18 heures 8 b) Examen du projet de document final de la Conférence

Tables rondes

- 15 heures-18 heures 9 c) Table ronde 3 (Rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les débats internationaux en cours sur la réforme et le renforcement du système financier et économique international et de son architecture)

Vendredi 26 juin**Séance plénière**

- 10 heures-13 heures 8 a) Échange de vues général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation

Grande commission^a

10 heures-13 heures

8 b) Examen du projet de document final de la Conférence

Tables rondes

10 heures-13 heures

9 d) Table ronde 4 (Apport des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à l'action menée pour faire face à la crise)

Séance plénière de clôture

15 heures-18 heures

7 b) Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

10 Adoption du projet de document final de la Conférence

11 Adoption du rapport de la Conférence

Clôture de la Conférence
